PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019 AJOURNÉE AU 19 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal, tenue le 19 février 2019 à 19 h 33, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA est aussi présente.

Arrivée du conseiller monsieur Robert Théorêt à 19 h 35.

La conseillère madame Kim Jones est absente.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance d'ajournement du 19 février 2019 à 19 h 33.

2019-02-02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Arrivée du conseiller Robert Théorêt à 19 h 35.

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019
3.2. Avis de motion sur le *Règlement numéro 323-01-19 modifiant le règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux*
3.3. Résolution d'appui à la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) pour les modalités de *l'Entente Canada-Québec* au *Fonds de la taxe sur l'essence* pour l'horizon 2019-2023
3.4. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Demande d'aide financière de la *Fondation de l'École secondaire Soulanges* pour le Gala Méritas 2018-2019
5. Ressources humaines
5.1 Démission de deux pompiers
6. Finances et administration
6.1 Approbation de la liste des comptes de janvier 2019
6.2. Don à l'*Œuvre des terrains de jeux* de Saint-Télesphore (OTJ)
7. Période de questions
8. Sécurité publique et incendie
8.1. Renouvellement du mandat pour le contrôle et la garde de chiens
8.2. Demande d'aide financière - Sécurité civile -Volet 2
8.3. Autorisation d'acquisition de parties faciales pour le service de Sécurité incendie chez *L'Arsenal*
8.4. Contrat de renouvellement avec *Komutel inc*. pour l'utilisation du logiciel Alerte911 *Targa AIR*
9. Transport, voirie et déneigement
9.1. Prolongation du contrat de déneigement et de déglaçage des infrastructures municipales
10. Environnement et hygiène du milieu

11. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
12. Loisirs, culture et vie communautaire
13. Autres sujets
14. Période de questions
15. Levée de la séance d'ajournement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-02-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-02-04 **AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 323-01-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-18 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX***

Avis de motion est donné par le conseiller François D'André pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 323-01-19 modifiant le règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux*.

2019-02-05 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA *FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS* (FQM) POUR LES MODALITÉS DE *L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC* AU *FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE* POUR L'HORIZON 2019-2023**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au *Fonds de la taxe sur l'essence* et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

ATTENDU QUE le président de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM), monsieur Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et de la députée fédérale de notre circonscription de Salaberry-Suroît, madame Anne Minh-Thu Quach, pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'APPUYER la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au *Fonds de la taxe sur l'essence* afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, madame Andrée Laforest, à la députée de notre circonscription de Salaberry-Suroît, madame Anne Minh-Thu Quach et au président de la *Fédération québécoise des municipalités*, monsieur Jacques Demers ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la présidente de la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM) et mairesse de Magog, madame Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
25-01-2019	Bernard Deschamps, M.A.P, CPA, CMA Président-directeur général La Mutuelle des municipalités du Québec	Part de la Municipalité de la ristourne 2018 de la MMQ
01-02-2019	Jean-François Bellemare, ing. Le directeur général Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Acceptation des travaux du Programme TECQ 2014-2018 et autorisation de la reddition de comptes finale

2019-02-06 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA *FONDATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES* POUR LE GALA MÉRITAS 2018-2019**

SUITE à la demande d'aide financière de la *Fondation de l'École secondaire Soulanges*,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

D'OCTROYER la somme de 50 $ pour la publication de la carte d'affaires de la Municipalité de Saint-Télesphore dans le cadre du Gala Méritas 2018-2019 qui a lieu à l'École secondaire Soulanges le 22 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-02-07 **DÉMISSION DE DEUX POMPIERS**

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier,
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accepte la démission des pompiers Cédric Leblanc-Gauvreau et Danièle Richard ;

DE REMERCIER les pompiers démissionnaires pour leur dévouement au sein du service de Sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-02-08 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JANVIER 2019**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1er au 31 janvier 2019	16 198,50 $
Prélèvements bancaires du 1er au 31 janvier 2019	14 389,30 $
Dépenses particulières payées du 1er au 31 janvier 2019	78 640,68 $
Comptes à payer au 31 janvier 2019	16 490,63 $
TOTAL	**125 719,11 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de janvier 2019 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par la conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes de janvier 2019 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 31 janvier 2019 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-02-09 **DON À L'*ŒUVRE DES TERRAINS DE JEUX* DE SAINT-TÉLESPHORE (OTJ)**

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi d'une aide financière à l'*Œuvre des terrains de jeux* (OTJ) de Saint-Télesphore au montant de 2 000 $ dans le cadre de l'organisation d'activités pour la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions à 19 h 45.

Sujets traités : Budget des loisirs.

2019-02-10 **RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR LE CONTRÔLE ET LA GARDE DE CHIENS**

Il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE RENOUVELER le mandat de *Guylaine Nadeau* pour le contrôle et la garde de chiens du territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore pour l'année 2019 au montant mensuel de 175,00 $ plus les taxes applicables, aux mêmes termes et conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-02-11 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SÉCURITÉ CIVILE -VOLET 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 $, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 $, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 $;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle s'est regroupée avec les municipalités locales de Les Coteaux, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Sainte-Justine-de-Newton et Sainte-Marthe, pour le volet 2 et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 $ prévue au programme dans ce cas ;

QUE la Municipalité autorise Micheline Déry, CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-02-12 **AUTORISATION D'ACQUISITION DE PARTIES FACIALES POUR LE SERVICE DE SÉCURITE INCENDIE CHEZ *L'ARSENAL***

SUITE aux deux offres de service de *L'Arsenal* datées respectivement du 28 janvier 2019 et du 11 février 2019 ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'acquisition de dix parties faciales ainsi qu'un sac pour chacune, pour le service de Sécurité incendie, pour la somme totale de 4 220,00 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-02-13 **CONTRAT DE RENOUVELLEMENT AVEC *KOMUTEL INC.* POUR L'UTILISATION DU LOGICIEL ALERTE911 *TARGA AIR***

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec *Komutel* pour l'utilisation du logiciel Alerte911 *Targa Air* est expiré depuis le mois d'avril 2018,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseiller François D'André
ET RÉSOLU

DE RENOUVELLER le contrat avec *Komutel* pour l'utilisation du logiciel Alerte911 *Targa Air*, pour la période du 1er mai 2018 au 31 décembre 2019, au tarif mensuel de 250,00 $ pour vingt-cinq (25) utilisateurs ou 10,00 $ par utilisateur si le nombre réel d'utilisateurs est inférieur ;

QUE le maire, monsieur Yvon Bériault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA, soient et ils sont, par les présentes, autorisés, pour et de la part de la Municipalité de Saint-Télesphore, à signer le contrat de renouvellement d'utilisation du logiciel Alerte911 *Targa Air* de *Komutel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-02-14 **PROLONGATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE le contrat de déneigement et de déglaçage des infrastructures municipales a été octroyé le 16 août 2016 à *Entreprises S. Besner inc.* pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 avec option de prolongation de deux (2) années, par la résolution numéro 2018-08-07 ;

ATTENDU QU'au cours de cette période, la prestation de services d'*Entreprises S. Besner inc.* s'est avérée conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite utiliser son option de prolongation de deux années, soit pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021 ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur consent à renouveler le contrat aux mêmes termes et conditions pour deux saisons supplémentaires,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE PROLONGER le contrat avec *Entreprises S. Besner inc.* pour les services de déneigement et de déglaçage des infrastructures municipales pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021 aux mêmes termes et conditions au montant total de 489 793,50 $ $ taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire 02-330-00-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-02-15 **VENTE DU CAMION SIX ROUES 1993 AVEC BENNE BASCULANTE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à des demandes de soumission pour la vente du camion six roues Ford F-450 1993 avec benne basculante ;

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été déposée à la date et heure de tombée de réception des offres d'achat ;

CONSIDÉRANT QUE, par la suite, monsieur Jean-François Marleau a déposé une offre d'achat à la Municipalité au montant de 2 000 $;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve cette offre d'achat acceptable,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'OCTROYER la vente du camion six roues Ford F-450 1993 avec benne basculante, de gré à gré, à monsieur Jean-François Marleau, au prix de 2 000 $ plus les taxes applicables, tel que vu, sans aucune garantie légale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions à 20 h 04.

Sujets traités :

- Tâches du contrôle de la garde de chiens ;
- Actions de la Municipalité pour l'environnement ;
- Marche pour la Journée de la terre.

2019-02-16 **LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE la séance d'ajournement du 19 février 2019 soit levée à 20 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Monsieur Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière